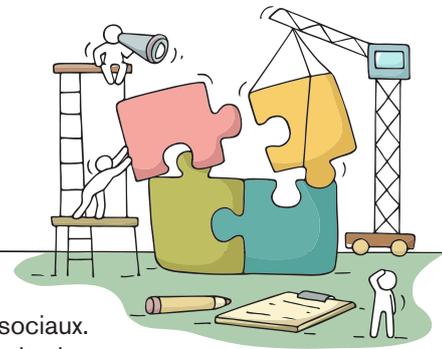
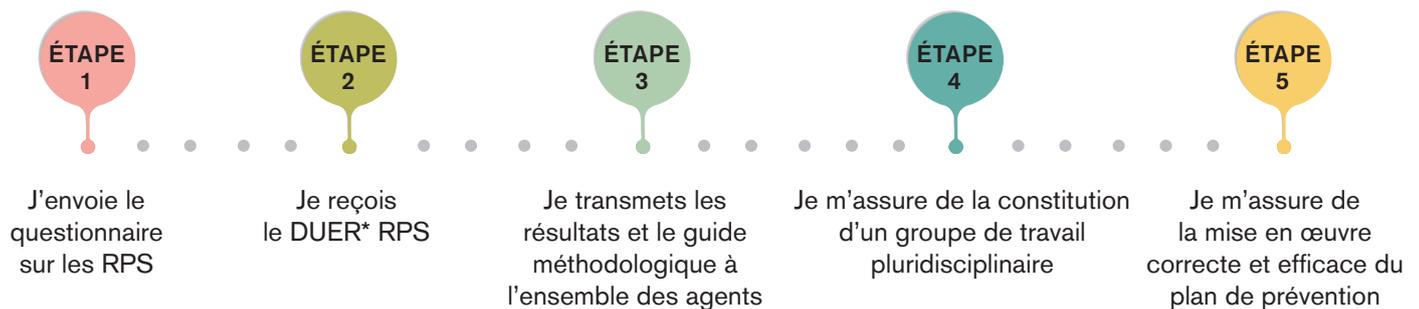


RÉUSSIR SA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET LA MISE EN PLACE DE SON PLAN D'ACTION DANS SON UNITÉ



L'Inserm s'engage dans une politique de prévention primaire vis-à-vis des risques psychosociaux. L'objectif est d'offrir à chaque agent un environnement professionnel favorable à la qualité de vie au travail et de répondre à la réglementation. La campagne d'évaluation des RPS sera lancée en juin 2019. Votre rôle, en tant que directeur de structure est essentiel dans la conduite de cette démarche.

LA DÉMARCHE EN UN COUP D'ŒIL



* Document unique d'évaluation des risques

QUELS SONT LES ACTEURS DANS CETTE DÉMARCHE ?

Le directeur d'unité : vous devez donner accès au questionnaire à tous les agents de votre structure. À l'issue de la passation du questionnaire, vous aurez pour rôle de permettre l'analyse des résultats et la mise en place du plan d'action en facilitant la constitution de groupes de travail.

Le collectif : il s'agit de l'acteur principal de cette démarche. C'est grâce aux échanges et aux réflexions au sein du ou des groupes de travail que pourront être analysés les résultats de l'unité et proposer des mesures de prévention efficaces et cohérentes avec l'environnement de travail.

La hiérarchie intermédiaire : par son implication et son soutien, elle assure l'efficacité du plan d'action.

Un référent peut être choisi pour s'assurer de la bonne mise en place de la réflexion collective et du plan d'action. En fonction du contexte de l'unité de travail, il peut s'agir d'un responsable d'équipe, d'un secrétaire général, d'un assistant de prévention, d'un agent...

» ÉTAPE 1 – J'envoie le questionnaire

En tant que directeur d'unité, vous serez en charge de la bonne diffusion du questionnaire. Celui-ci vous sera communiqué par votre délégation régionale et doit être adressé à l'ensemble de vos agents, quelle que soit leur appartenance.

Le questionnaire est extrait de celui proposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

- 55 questions
- quelques minutes pour y répondre
- accessible pendant 3 semaines (via un lien informatique garantissant l'anonymat de celui qui y répond)



» ÉTAPE 2 – Je reçois le DUER RPS et le transmets à l'ensemble des agents.

Exemple d'un DUER RPS

A	B	C	D	E	F	G
Unité de travail	Dangers	Risques	Exemples de description des dangers	Exemple de priorisation en fonction des réponses	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention correctives
xxx	organisation du travail	Psycho sociaux organisationnels	Il m'arrive de travailler pendant mes vacances.	Priorité 1		
	charge émotionnelle au travail		Il m'arrive d'avoir peur au travail.	Priorité 3		
	autonomie et marge de manœuvre		J'ai de la liberté pour organiser mon travail.	Priorité 4		
	conflit de valeur		Je suis contraint de faire un travail qui heurte ma conscience professionnelle.	Priorité 3		
	relations au travail		Les relations avec mes collègues sont conviviales.	Priorité 4		
	insécurité des situations de travail		J'ai le sentiment d'être suffisamment consulté(e) lors de changements (organisationnels, matériels...).	Priorité 2		

Les résultats du questionnaire font l'objet d'un traitement automatique. Vous recevrez le DUER RPS pré-rempli. Il est composé de 7 colonnes :

A : l'unité de travail

B : les 6 dangers

C : les risques (psycho-sociaux-organisationnels)

D : la description des dangers interrogés dans le questionnaire

E : le niveau de priorité d'action en fonction des réponses récoltées

F : les mesures de prévention déjà existantes (à renseigner)

G : les mesures correctives proposées (à renseigner)

» ÉTAPE 3 - Je transmets les résultats et le guide méthodologique à l'ensemble des agents

Le guide méthodologique vous sera transmis en même temps que les résultats du questionnaire. Vous devez diffuser ces deux éléments à l'ensemble des agents.

Le guide est un outil qui va permettre :

- la compréhension des résultats
- la constitution d'un ou plusieurs groupes de réflexion
- l'identification des mesures de prévention déjà mises en œuvre au sein de votre structure
- la définition de mesures correctrices à mettre en place

» ÉTAPE 4 - Je m'assure de la constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire

Vous devrez permettre la constitution de groupes de travail afin d'échanger sur l'analyse des résultats ou introduire ce sujet dans les espaces de paroles déjà existants : réunion d'équipe, conseil de laboratoire...

À partir de ces travaux, chaque unité mettra en place un plan d'action.

» ÉTAPE 5 - Je m'assure de la mise en œuvre correcte et efficace du plan de prévention

Au niveau de votre structure, il s'agit de suivre et d'évaluer l'efficacité des actions mises en place. Si vous rencontrez des difficultés, si vous avez besoin d'aide ou de soutien, les acteurs de la délégation et les membres du Comité spécial d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSHSCT) sont là pour vous aider.

Le conseiller de prévention, comme pour les autres risques, récupérera votre document unique RPS complété, avec votre plan de prévention et en fera la synthèse en CSHSCT.